

Cfdt:

LES NEWS DU CSE



LA CFTD,
AVEC VOUS
ET POUR
VOUS

SUIVEZ
NOUS SUR
X
ET
FACEBOOK



Agence Distribution - Recours abusif à l'intérim

La direction n'a de cesse d'indiquer le déclin de la distribution physique (boutiques) « au profit du digital : (- 40% de flux en boutiques sur 2022 vs 2019 en proforma fin 2022) et une réduction des actes commerciaux (baisse du volume des actes Co/conseiller de l'ordre de 7% sur 2022 vs 2019) ».



Or dans le même temps, Orange fait un recours massif à l'intérim pour accroissement d'activité dans les boutiques !!! On peut l'affirmer, notre direction a une appréciation à

géométrie variable des situations. Pour fermer les boutiques et/ou les transférer à la filiale Orange Store, la direction le justifie par la baisse d'activité mais pour remplacer des salariés en CDI par des intérimaires, la justification change, c'est un accroissement d'activité !!! **La Cfdt dénonce cette pratique contraire au droit social.**

Réaménagement du site Bridge : questions en suspens pour les équipes DSGI IDF

Le projet de réaménagement du site Bridge impactera 22 salariés de la DSGI* IDF, appelés à déménager du 2^{ème} au 7^{ème} étage. Si on peut apprécier le maintien de la proximité des équipes DIG** et DSGI, plusieurs points interrogent :

- L'ambassadeur DSGI a été nommé trop tardivement, en janvier 2025, bien après les 26 réunions de recueil des besoins tenues à l'automne, et son rôle se bornera à un transfert d'informations descendantes.
- Quel canal sera dédié pour la diffusion d'informations ?
- 19 des 22 salariés ont plus de 50 ans : quelles mesures concrètes pour accompagner cette population au-delà des intentions affichées ?

Enfin, les 11,3 M€ d'économie générée par le projet densification du site de Bridge et la libération du site d'Alleray, seront-ils réinvestis en faveur des salariés (embauches, revalorisations, Qualité de Vie et Conditions de Travail) ???

Bilan plan de développement des compétences

L'année 2024 a été marquée par des évolutions organisationnelles importantes au sein de la DOIDF, notamment l'intégration de la DSCE* et le transfert de personnels vers la DTSI**, désormais DSI***. Ces changements ont influencé les dynamiques de formation.

Le volume moyen de formation par salarié progresse légèrement à 29,9 heures par an. Le taux d'accès à la formation atteint 109 %, un chiffre à relativiser du fait d'un calcul favorable. Le distanciel prend une place croissante (48 % contre 36 % en 2023), ce qui soulève des interrogations sur la nature réelle des actions suivies.

Deux domaines métiers connaissent des évolutions majeures :

- Le **domaine client**, avec une hausse de 40 % des heures de formation, représentant 51 % du total, notamment grâce à l'intégration de la DSCE. Plusieurs dispositifs sont mis en avant (Master Class pour 8 salariés, programme ACCA, modules de vente, Nomade Académie).
- Le **domaine Innovation & Technologie** subit une baisse de 15 % des heures, liée à la réorganisation des effectifs.

Le domaine **Intervention** bénéficie de programmes ciblés (pilotage, génie civil, JO Paris 2024, etc.). La répartition des heures reste cohérente avec les effectifs (non-cadres 51 %, cadres 49 %). Plus de 70 % des formations sont métiers, les formations transverses passent de 13 % à 18 %, portées par des modules RSE.

Le niveau de satisfaction à chaud s'améliore légèrement (indice 18,6/20, NPS à 79). Toutefois, l'enquête du CNPS**** révèle un malaise : 59 % des salariés considèrent les formations comme de simples informations. La commission « formation » demande une analyse de ce décalage entre satisfaction immédiate et perception à long terme, particulièrement pour les formations en e-learning.

La Cfdt réaffirme le rôle clé de la formation dans l'employabilité.

DSCE* : Direction Service Clients Entreprises

DTSI** : Direction Technique du Système d'Information

DSI*** : Direction du Système d'Information

CNPS**** : Comité National de Prévention du Stress



#CfdtPartoutPourTous

**Rejoignez la première
organisation syndicale en France,
adhérez.**



Je souhaite être informé sur la rémunération, la reconnaissance, les dispositifs de fin de carrière, les accords dans l'entreprise...

Je m'inscris à la Newsletter **Cfdt**.

